



## Convention collective restauration

-----  
Par karim

bonjour j ai une petite question je fait partie d une société je suis actuellement salarié depuis 2 je ne mange pas sur place il y a un panier de 3.50 qui m est partie esque je peut réclamer les 3.50 des repas que je prend pas merci car mon patron me dit qu il n est pas obliger de me les donner